ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commission de l'océan Indien

Question écrite n° 25416

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie à la coopération sur les conclusions du Livre blanc publié en septembre 1998 sur l'avenir de la Commission de l'océan Indien. Ce Livre blanc constate la nécessité de mener une réflexion stratégique sur la coopération régionale dans les prochaines années compte tenu d'un certain essouflement de cette organisation de droit international à vocation régionale. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les propositions qu'il envisage de faire pour que la commission de l'océan Indien retrouve tout son dynamisme en tant que forum de consultation intergouvernemental dans les domaines économique, de l'environnement, de la santé et du développement des ressources humaines.

Texte de la réponse

L'exercice de réflexion stratégique par le conseil des ministres réuni à Maurice en avril 1998 qui a abouti à la réalisation et à l'adoption du Livre blanc sur l'avenir de la COI avait pour but, sur la base du bilan de la coopération régionale, de définir les objectifs et les actions prioritaires pour les dix prochaines années. La réunion des plus hautes instances de la COI à l'automne prochain doit être mise à profit pour valider, à la lumière des actions réalisées depuis l'adoption du Livre blanc, les objectifs qu'il a définis et les conditions préalables qu'il a identifiées pour leur mise en oeuvre. Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement se penchera notamment sur le renforcement du dialogue politique et stratégique qui est le préalable à une coopération renforcée. Il faut donc revitaliser la COI en tant que forum de concertation intergouvernemental sur les sujets d'intérêt commun. Une réflexion sera menée sur la préparation de la région et de ses acteurs économiques pour faire face aux défis de la mondialisation. La coopération régionale doit permettre, à travers par exemple des actions de formation ou d'information, aux entreprises de la région de s'adapter aux exigences de l'ouverture des économies. En revanche, les objectifs d'intégration économique et la constitution d'une zone de libre-échange n'appartiennent, selon le Livre blanc, qu'au long terme. Il faudra aussi insister sur l'affirmation et la valorisation de l'identité indianocéanique, élément essentiel à l'instauration d'un climat de plus grande confiance et qui doit permettre aux populations d'apprendre à mieux se connaître et à mieux coopérer. La représentation des intérêts spécifiques des îles de l'océan Indien auprès des instances régionales et internationales devra être rappelée. Elle ne saurait être confiée à une instance particulière de la COI mais doit l'être à celle qui sera la plus adaptée selon le cas. Enfin, la promotion et la facilitation de la coopération sectorielle à travers la participation des populations et des opérateurs économiques et sociaux aux actions de coopération régionale sera soulignée comme indispensable.

Données clés

Auteur : M. André Thien Ah Koon
Circonscription : Réunion (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25416

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE25416

Rubrique : Relations internationales
Ministère interrogé : coopération
Ministère attributaire : coopération

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 860
Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2336